LES TIQUES : ADOPTER LES BONS GESTES, EN ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS (ACM)

La tique est un **acarien** dont la morsure est susceptible d'entraîner la maladie **de Lyme**. Les symptômes de cette maladie, passés inaperçus ou non traités, peuvent, des années plus tard, s'avérer handicapants.

La tique **vit en forêt, en zone broussailleuse ou humide.** Dès qu'un être vivant passe à proximité, elle se laisse tomber puis s'accroche plus ou moins longtemps, à différents endroits du corps et de préférence à des endroits chauds et humides.

La pigûre est indolore et une fois le repas sanguin terminé, elle se décroche.

Les mesures de prévention suivantes sont recommandées à tous (les séjours avec hébergement, y compris les activités accessoires aux accueils de loisirs, et notamment les camps sous tentes, sont très concernés), lors des sorties dans la nature :

- Porter une tenue couvrante (vêtements longs, chaussures fermées, casquettes), la plus claire possible, pour repérer les tiques. Si possible, rentrer le pantalon dans les chaussettes.
- Pendant la balade, rester le plus possible sur les chemins, et éviter les broussailles.

- Après chaque sortie, vérifier attentivement qu'aucune tique ne se soit fixée,

- Pour retirer les tiques, n'utiliser pas de produits (huile, alcool, flamme) et éviter de comprimer le corps de la tique (au risque de lui faire regorger des bactéries).

Utiliser un crochet à tiques (disponible en pharmacie), à tourner comme un tournevis, **ou une pince à épiler,** en tirant la tique au plus près de la peau et en procédant par mouvement circulaire, lentement, progressivement. Puis **désinfecter la plaie avec un antiseptique.**

En ACM avec hébergement, cette tâche peut être confiée à la personne chargée du suivi sanitaire, sous l'autorité du directeur et titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours.

Signaler au médecin tout contact avec une tique. Si des tiques ont été retirées, préciser au médecin, de quelle manière, à quels endroits, combien de temps elles ont été accrochées et les symptômes éventuellement ressentis. Ces indications peuvent être portées sur un schéma à joindre, le cas echéant, aux dossiers sanitaires des mineurs concernés :

Noter la date et l'endroit de la morsure de tique, sur un schéma type (à agrandir, si besoin)

